

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Vie associative et sportive »

Conseil municipal du 26 juin 2017  
Séance du 31 mai 2017

## 27 Séjour été – Carroz d'Arâches - tarifs

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme JAJAN

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

Mme SAVAS

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme CAPON

M. AKABLI

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

Mme BARBETTE

M. FACCHINI

Pouvoir à :

M. SERTAIN

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39

- Rapport de présentation :

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

Le service des sports propose un séjour mixte à vocation sportive cet été. Du 7 au 14 août 2017 pour 14 jeunes âgés de 10 à 16 ans encadrés par 2 animateurs (normes d'encadrement) aux Carroz d'Arâches au centre de Creil/Alpes. Le transport s'effectuera en mini-bus (celui de la Ville et un second en location).

Durant ce séjour, les jeunes découvriront un environnement naturel inconnu pour la plupart et des activités adaptées à l'environnement (randonnée, canyoning, escalade,...). Ils développeront leur apprentissage aux règles de vie en collectivité, aux règles de sécurité, aux principes de solidarité aux tâches ménagères ainsi que le respect de l'environnement. Les jeunes seront hébergés sur place. Le coût du séjour est estimé à 11 671,56 €. Par enfant, cela représente 476,54 €.

Selon le calcul pour les différents quotients, nous demanderons les tarifs suivants :

Quotient familial	Tarifs
Q0	166,79 €
Q1	185,85 €
Q2	214,45 €
Q3	243,04 €
Q4	266,86 €
Q5	295,45 €
Q extérieur	476,54 €

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « Vie associative et sportive » en date du 31 mai 2017,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39      Pour : 39      Contre : 0      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver le séjour proposé et les tarifs correspondants.

**Article 2** : d'imputer les recettes correspondantes aux crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, compte 70/70631/DB.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **27 JUIN 2017**      Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 30/06/17  
et publication ou notification le 30/06/17  
affiché le 27/06/17  
CREIL, le 30/06/2017

Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services Techniques  
**Jacques VILMONT**